

## PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DE L'ENVIRONNEMENT  
Bureau de l'Environnement et des Installations Classées – TEL. : 01.40.97.23.57

Application du code de l'environnement, Livre V, parties législative et réglementaire

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Dossier n° 2016/0174  
AP modificatif n° 2017-41 du 10 février 2017

\*\*\*\*

Par arrêté n° DRE 2017- 01 du 3 janvier 2017, le Préfet des Hauts-de-Seine a décidé, **du 15 février 2017 au 17 mars 2017 inclus**, de soumettre à enquête publique, la demande présentée par la société VAILLOG HOLDING FRANCE, dont le siège social est situé 20, rue Brunel 75017 PARIS, à l'effet d'obtenir l'autorisation d'exploiter un entrepôt logistique situé 21-23 Route Principale du Port à GENNEVILLIERS.

L'ouverture de cette enquête a donné lieu à un précédent avis, qui a fait l'objet des mesures de publicité imposées par le code de l'environnement.

L'arrêté n° DRE 2017-01 du 3 janvier 2017 a été complété par l'arrêté modificatif n° 2017-41 du 10 février 2017.

Le présent avis modificatif présente les compléments apportés et qui sont les suivants :

-pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra également adresser ses observations ou propositions par voie électronique à l'adresse suivante : [pref-enquetes-publiques-dre@hauts-de-seine.pref.gouv.fr](mailto:pref-enquetes-publiques-dre@hauts-de-seine.pref.gouv.fr)

-celles-ci seront consultables, ainsi que le dossier mis en enquête publique, sur le site internet de la préfecture des Hauts-de-Seine : <http://www.hauts-de-seine.pref.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-prevention-des-risques/Environnement/Installations-classees-espace-Professionnels>

-ce dossier sera également consultable sur un poste informatique, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, à la Direction de la réglementation et de l'environnement/bureau de l'environnement et des installations classées de la préfecture des Hauts-de-Seine, 167-177 avenue Joliot-Curie à Nanterre.

Fait à NANTERRE, le 10 février 2017

Le Préfet,  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général

*Thierry BONNIER*